

IRAM

Fonds documentaire numérisé

Auteur : LAMBERT, Agnès ; CONDE, Kefing

Titre : « Le secteur endogène va-t-il disparaître ?
Tontine, "usuriers" et Crédit rural de Guinée », 12 p.

Editeur : IRAM, Paris

Date : octobre 2002

Le secteur endogène va-t-il disparaître ?

Tontine, « usuriers » et Crédit Rural de Guinée

Agnès LAMBERT, IRAM
Kefing CONDE, LASOA
20.10.02

Les politiques de libéralisation étaient supposés favoriser l'émergence d'un marché financier unifié. Toutefois l'apparition des banques commerciales, le développement considérable de la micro-finance pour répondre aux besoins des exclus du secteur bancaire et la persistance des pratiques financières informelles valideraient l'hypothèse d'un marché segmenté en trois secteurs distincts. La réalité semble encore plus complexe. La prise en compte des pratiques des acteurs conduit à approfondir l'analyse et pose un certain nombre de questions: pourquoi les mêmes agents se retrouvent-ils à la fois dans le secteur endogène¹, dans celui de la micro-finance, voire également dans les banques ? quelles fonctions remplissent chacun de ces secteurs financiers pour leurs clients ? quelles sont les interactions entre secteur endogène, micro-finance et secteur bancaire et ne connaissent ils pas des évolutions lorsqu'ils cohabitent ?

Cette réflexion est conduite à partir d'une étude concernant la « construction des marchés financiers en milieu rural et dans les villes secondaires » (COMAF) de Guinée Conakry². Deux grands axes ont structuré ce travail : en premier lieu, l'analyse des relations entre les différents systèmes financiers et, en second lieu, les relations entre les secteurs financiers et les autres

¹ Le secteur endogène correspond à toutes les formes financières créées par les populations en dehors d'interventions extérieures. Par exemple : les tontines, l'usure, les clubs libériens (groupe de personnes qui constitue un capital prêté aux membres à un taux usuraire de 15% par mois et à des personnes extérieures à un taux encore plus élevé pouvant atteindre 20 % par mois).

² En Guinée Maritime, le travail a été réalisé par Kéfing Condé, à Kamsar, par Aïssatou Diallo à Boké et par Aïda Gueye à Tougnifly. La coordination a été assurée par Kéfing Condé. En Guinée Forestière, à Nzérékoré, Koulé et Gouécké, le travail a été assuré par Kéfing Condé.

marchés notamment, le marché du travail, le marché foncier et le marché des produits agricoles et non agricoles.³

C'est le premier de ces thèmes qui fait l'objet ici d'une réflexion approfondie en vue d'ouvrir de nouvelles pistes de travail.

A l'origine le Crédit Rural de Guinée – CRG -, illustration du secteur intermédiaire, s'est inscrit dans le cadre de la politique nationale de la fin de la décennie 80, concernant le financement de l'agriculture. Le projet a démarré en 1989. Son objectif était d'octroyer des crédits aux populations rurales et urbaines défavorisées en leur permettant de rembourser à des taux d'intérêts supportables pour garantir la pérennité du système. Le Crédit Rural de Guinée s'est inspiré, au départ, de la Grameen Bank au Bangladesh, en s'appuyant sur le principe de la caution solidaire qui a été adapté à l'environnement spécifique guinéen. Ainsi la constitution d'un groupe solidaire de cinq à dix personnes est la condition pour accéder au crédit, ainsi que la première forme de garantie. Depuis 1989, cent caisses correspondant environ à 100.000 associés ont été progressivement mises en place sur l'ensemble du territoire, à l'exception de Conakry. Le dispositif prévu a permis une évolution et une adaptation aux besoins des populations concernées à travers la diversification progressive des produits financiers proposés, que ce soit au niveau du crédit (crédit rural solidaire⁴ en 1989, crédit agricole solidaire⁵ en 1990, crédit agricole solidaire villageois, crédit commercial⁶, crédit dépannage fonctionnaire en 1999⁷...), mais également au niveau de l'épargne (l'épargne volontaire, l'épargne de garantie...). Différentes catégories de bénéficiaires ont été également progressivement pris en compte, les producteurs et les petits commerçants, puis les gros commerçants, les fonctionnaires et les associations de caution mutuelle. Il est important de noter que 43% des associés du Crédit Rural de Guinée sont des femmes. Le processus d'institutionnalisation du Crédit Rural de Guinée a débuté, dès 1990, avec la mise en place des comités de surveillance dont les membres sont élus par les chefs des groupes de caution solidaire par district administratif. La dernière phase du projet visait l'équilibre financier du réseau, la réorganisation pour une meilleure répartition des pouvoirs entre élus et salariés, afin de parvenir à « une gestion en commun » des caisses locales, enfin la constitution d'un statut aboutissant à la création d'une SA guinéenne en 2001.

Les sites d'enquêtes identifiés pour l'étude COMAF devaient rendre compte de la diversité de trois milieux différents. De cette manière sept caisses du CRG ont été sélectionnées⁸:

³ Kefing CONDE : La construction des marchés financiers en milieu rural et dans les villes secondaires de Guinée Conakry COMAF. Le cas de la ville minière de Kamsar, IRAM/LASOA. Août 2001.

La construction des marchés financiers en milieu rural et dans les villes secondaires de la Guinée Forestière Guinée Conakry COMAF IRAM/LASOA, mars 2002.

Aïssatou DIALLO : La constitution du marché financier en milieu rural et dans une ville secondaire de Guinée Conakry : Boké, Rapport de Stage DESS Pratique du développement, IRAM, IEDES.

Aïda GUEYE : La construction des marchés financiers : Monographie de la caisse locale du CRG à Tougnifily (Guinée Maritime) Mémoire pour le diplôme d'ingénieur en Agronomie Tropicale CNEARC, IRAM, LASOA, Décembre 2001.

⁴ Le crédit rural solidaire s'étend sur 12 mois avec des remboursements mensuels et un plafond de 400.000 fg adapté aux activités commerciales et de transformation.

⁵ Le crédit agricole solidaire correspond à un crédit de campagne octroyé entre avril et juillet et remboursé en trois échéances entre décembre et mars. Le plafond est de 150.000 fg

⁶ Le crédit commercial classique peut atteindre 1.500.000 fcfa

⁷ Le crédit dépannage fonctionnaire s'élève à 80% du salaire, il est remboursé en un mois

⁸ : Cf. carte.

- un milieu urbain très concurrentiel en offre de crédit, Kamsar, en Guinée Maritime et Nzérékoré (deux caisses) en Guinée Forestière ;
- un milieu urbain sans concurrence d'autres organismes formels, Boké ;
- enfin un milieu rural excentré et enclavé, Tougnifily en Guinée Maritime et Gouecké et Koulé en Guinée Forestière.

Pour l'ensemble de l'étude, un échantillon total de 575 personnes a fait l'objet d'enquête. La répartition entre hommes et femmes pour les catégories d'agriculteurs, commerçants, salariés et autre catégorie se présente de la manière suivante.

Tableau N°1 : Echantillon de l'étude (juin-juillet 2001)

Caisses Guinée Maritime	Agriculteurs			Commerçants			Salariés			Autres			Totaux
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	
Kamsar	27	3	30	11	19	30	22	8	30	8	2	10	100
Boké			28			31			31				90
Tougnifily	37	9	46	11	17	28	10		10		1	1	85
Total			104			89			71			11	275

Tableau N°2 : Echantillon de l'étude (décembre 2001-janvier 2002)

Caisses Guinée Forestière	Agriculteurs			Commerçants			Salariés			Totaux		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Gouecké	41	13	54	14	9	23	20	3	23	75	25	100
Koulé	40	16	56	20	18	38	6	0	6	66	34	100
N'zérékoré 1et 2	22	18	40	20	10	30	28	2	30	70	30	100
Total	103	47	150	54	37	91	54	5	59	211	89	300

Sur cet échantillon, un certain nombre sont non-sociétaires au CRG : dix sur 100 à Kamsar, neuf sur 85 à Tougnifily, sept sur 90 à Boké.

Des questionnaires distincts ont été passés auprès des trois catégories d'acteurs, agriculteurs, commerçants et salariés. Simultanément des entretiens approfondis de type qualitatif ont été conduits.

1. Rappel du contexte : incertitude et multi-activités

Les pratiques financières endogènes sont multiples et diversifiées en Guinée. Elles ont même fait preuve d'une grande capacité d'adaptation dans un environnement particulièrement difficile. Mais avant de les décrire, il convient de rappeler les contextes qui les ont faits naître et se développer.

Le poids de l'histoire

L'importance et la diversité du secteur financier endogène en Guinée est à mettre en relation avec l'histoire spécifique du pays caractérisé par un système étatique particulièrement répressif qui a duré de l'indépendance à 1984. La politique économique du pouvoir a consisté à contrecarrer l'émergence d'une bourgeoisie marchande autonome. Cependant une logique d'accumulation privée de capital a pu se développer grâce à la collusion étroite entre hauts fonctionnaires et gros commerçants. Le système mis en place reposait sur trois facteurs : l'économie de traite contrôlée

par quelques commerçants liés aux fonctionnaires des magasins d'Etat ; la spéculation monétaire et commerciale reposant sur la non convertibilité de la monnaie, la pénurie organisée et le trafic avec les pays voisins ; enfin le marché noir des denrées obtenues à bas prix auprès des coopératives d'Etat. Un tel contexte explique le dynamisme des pratiques commerciales et financières endogènes (informelles) qui correspondaient à des stratégies de survie des populations rurales, mais également à des modes d'accumulation de catégories privilégiées de commerçants et de fonctionnaires.

Un environnement à haut risque

Le secteur rural est caractérisé par de nombreuses contraintes, les acteurs interviennent dans un contexte à haut risque, lié à la variation de la production et des prix. Par ailleurs, le marché est peu concurrentiel du fait de la domination d'oligopoles marchands qui contrôlent les financements, l'information mais également les prix. Enfin le manque de compétitivité des produits agricoles par rapport aux produits importés est lié à l'irrégularité et à l'atonicité de l'offre en volume et qualité, mais également à des coûts de transfert élevés. A titre d'exemple, il est possible d'évoquer le rôle du lobby des hommes d'affaires importateurs de riz dans le fonctionnement du marché du riz local. Ceux-ci approvisionnent sur la base des réseaux qu'ils financent l'ensemble du marché guinéen, à tel point que le prix du riz importé détermine celui du riz local lorsque ce dernier est disponible.

De telles contraintes expliquent que les activités économiques et les pratiques financières soient basées sur l'absence de spécialisation et sur la capacité à saisir toutes les opportunités. Ainsi pour les riziculteurs, l'engagement dans l'extraction du sel, la cueillette des fruits du palmier et la fabrication d'huile de palme, représentent une source de revenus monétaires complémentaires indispensables. En outre les producteurs qui parviennent à dégager suffisamment de revenus s'engagent tous dans une activité commerciale. Les gros commerçants, pour leur part, interviennent, selon les opportunités qui s'offrent à eux, sur de nombreux produits agricoles et ils investissent également dans l'agriculture. Enfin les fonctionnaires ayant quelques ressources les mobilisent dans le commerce, voire dans l'agriculture en période d'hivernage. Cette accumulation d'activités diverses ne rend pas la catégorisation agriculteurs, commerçants, fonctionnaires toujours pertinente. Dans tous les cas elle reste à manier avec précaution.

Il en va de même pour les pratiques financières. La juxtaposition et succession des pratiques financières s'inscrivent dans le cadre des stratégies anti-risque des agents. Pour les petits producteurs ou petits commerçants, elle permet de régler des problèmes sociaux ou sécurise le remboursement d'une dette. Pour les commerçants, pratiques financières et diversités des pratiques économiques se conjuguent pour faire partie de la panoplie de leurs stratégies : ils mobilisent leur capital dans les prêts à taux usuraires, dans l'avance sur récolte, dans le commerce à distance et dans les plantations de palmiers à l'huile. Mais la capacité à saisir les opportunités de financement (formel, informel, public, privé, bancaire, intermédiaire et endogène) et de diversifier ses activités économiques dépend de la position de pouvoir occupée dans le secteur marchand, agricole et la fonction publique.

Les pratiques financières sont multiples et diversifiées en Guinée. Peuvent être citées, les formes d'entraide à travers les associations de classes d'âge ou de travail comme les *séré*⁹, les formes de crédit à travers les clubs libériens, mais également les formes d'épargne comme les

⁹ Groupe de travail pouvant s'investir dans la réalisation d'une épargne collective en argent ou produits.

gardes monnaies¹⁰. Les seules pratiques financières endogènes prises en compte dans le cadre de cet article seront l' « usure » et les tontines.

2. L'impact du CRG sur les tontines

Les tontines avant le CRG

La tontine est une pratique ancienne et répandue. Elle correspond à une mobilisation et à une redistribution périodiques et rotatives de l'épargne et permet à la personne qui bénéficie du tour de recevoir une somme plus importante¹¹. La base sociale de la tontine est la connaissance, les relations personnelles, la confiance, les affinités professionnelles ou « ethniques », le voisinage, la même activité professionnelle. A la différence de l'usure, elle s'inscrit dans une relation de type horizontal entre pairs. A Boké, le fait que les tontines pratiquées chez tous les groupes est appelée *soussi* dénote l'influence soussou dans la diffusion de cette pratique financière en Guinée Maritime.

Les tontines se seraient développées avec une certaine monétarisation, chez les commerçants, les fonctionnaires, mais également chez les paysans. En Guinée Maritime, à Kamsar, quarante neuf des 100 personnes de l'échantillon pratiquent les tontines. Parmi ceux ci, vingt quatre salariés sur les trente de l'échantillon, quinze commerçants sur les trente de l'échantillon et dix agriculteurs sur les trente de l'échantillon. A Tougnifily, dix neuf commerçants sur les vingt-huit de l'échantillon sont dans une tontine, notamment les grands commerçants et les commerçantes étuveuses¹². En Guinée Forestière, sur Nzérékoré, Gouécké et Koulé, ce sont les commerçants qui investissent le plus dans les tontines, avec 65% des 91 commerçants de l'échantillon. Les salariés, avec 54% des 59 fonctionnaires de l'échantillon et les agriculteurs, avec 53% des 150 producteurs de l'échantillon, y sont également impliqués.

Les tontines prennent des formes très différentes selon les milieux : en zone rurale, elles sont mobilisées en argent, en prestations de services contre de l'argent, mais elles empruntent également des formes non monétaires (riz ou huile rouge). La périodicité est variable : saisonnière chez les producteurs pour lesquels elles s'interrompent pendant l'hivernage, quotidienne pour des détaillantes de marché qui mobilisent des sommes minimales, mensuelle chez des fonctionnaires qui cotisent des sommes plus importantes. Enfin chez les gros commerçants, les tontines peuvent mobiliser des montants beaucoup plus élevés avec des tirages au sort sur de plus longues périodicités.

Les tontines peuvent répondre à des objectifs divers (améliorer le quotidien, l'entraide, l'investissement). Elles s'adaptent aux besoins de ceux qui la pratiquent et permettent de remplir de nombreuses fonctions (épargne, disponibilité financière, sécurité pour résoudre les questions urgentes).

Les tontines après l'installation du CRG

¹⁰ Personnes reconnues comme des notables religieux, des personnes âgées qui conservent pour une période de temps limitée l'argent d'autres personnes.

¹¹ Il n'y a donc ni intérêt, ni caution.

¹² Etuvage : traitement du paddy à la vapeur et séchage pour faciliter le décorticage et le gonflage pour la cuisson (réduction des brisures).

L'impact du secteur intermédiaire sur les tontines varie selon les régions (Boké, Tournifily et Nzérékoré) selon le type de tontine (classique, d'entraide, de voisinage, pour investir, saisonnière) et selon la position de l'emprunteur (hommes ou femmes, commerçant, agriculteur, fonctionnaire)

Le tableau ci dessous fournit quelques données concernant l'impact du CRG sur les pratiques tontinières en Guinée Maritime, à Kamsar et à Tournifily.

Tableau N°3 : Financement des activités par la tontine avant et après le CRG en Guinée Maritime, à Kamsar et Tournifily

Profession	Kamsar		Tournifily	
	Avant	Avec	avant	avec
Agriculteurs	10	30	21	12
Commerçants	15	12	19	14
Salariés	24	9		
Total	49	51	40	30

A Kamsar, l'impact du CRG n'a pas globalement modifié l'engagement des personnes enquêtées dans les tontines. Mais les évolutions sont très différenciées selon les catégories d'emprunteurs. Les agriculteurs ont multiplié par trois leur recours au tontine, alors qu'en revanche les fonctionnaires tendent à délaisser cette pratique, dans la mesure où ils ne sont plus que neuf contre 24 à la pratiquer.

Dans les zones rurales de la préfecture de Tournifily les tontines sont moins répandues, faute de disponibilités financières. Le nombre de personnes impliquées dans les tontines a diminué, passant de 40 à 30 personnes, sur un échantillon de 85 personnes. Les quatorze commerçants (dont 8 femmes) qui y ont encore recours, contre 19 avant l'installation du CRG, considèrent que les tontines offrent une plus grande disponibilité en liquidité que la caisse, où les retraits se font à dates fixes. Les pratiques de garantie induites par le CRG ont conduit les groupes de tontine ou les Séré de commerçantes étuveuses à mettre en place une caisse de solidarité sur la base de 500 fg sur les 5500 fg de cotisation hebdomadaire. Il s'agit d'un système d'assurance pour les prémunir contre le non paiement de celui qui a déjà bénéficié de son tour ou en cas de décès. L'argent de la caisse permettra de payer les membres qui ont déjà cotisé et qui n'ont pas encore perçu leur tour. Ici les règles induites par le secteur intermédiaire se sont diffusées dans le secteur endogène et ont contribué à sa sécurisation.

Concernant les agriculteurs enquêtés dans les zones rurales (Mamiyah, Monchon, Diogoyah) de la sous préfecture de Tournifily, seulement 12 sur un échantillon de 37 pratiquent des tontines saisonnières dans la mesure où ils ne disposent pas de liquidité toute l'année. Cependant à Diogoyah, les disponibilités financières liées au crédit agricole solidaire a permis à certains de ces paysans, en plus de leur apport mensuel saisonnier en nature de 10 litres d'huile de palme, de cotiser 10.000 fg durant les autres mois de l'année. Dans ce cas, le CRG a contribué à la monétarisation et au renforcement de la tontine.

A Boké, les données quantitatives ne sont pas disponibles, mais l'étude indique que les gros commerçants bénéficiant du Crédit Commercial ont délaissé la tontine qui, de leur point de vue, mobilise l'argent inutilement. Les commerçantes moyennes qui ont accès au crédit rural solidaire

et au crédit investissement continuent à participer à une tontine dont les fonds leur permettent de faire des avances aux paysans en période de soudure. Les petites commerçantes, pour leur part, utilisent les fonds de la tontine pour rembourser le crédit rural solidaire. Si pour les gros commerçants, l'accès au secteur intermédiaire exclut une pratique financière endogène, pour les deux autres, le secteur intermédiaire renforce au contraire le secteur endogène (la tontine) qui aura deux destinations différentes selon le type de commerçantes. Pour les moyennes commerçantes, il alimente une autre activité endogène, l'usure, alors que pour les détaillantes, il sécurise le remboursement du même crédit.

Chez les agriculteurs de Boké qui accèdent au crédit, cette pratique est délaissée par les hommes, et seules les femmes continuent d'y avoir recours en saison sèche. Dans les discours des agriculteurs hommes, les tontines sont dévalorisées, perçues comme « des affaires de femmes », considérées comme « prenant trop de temps ». Les perceptions des femmes sont différentes : elles ne veulent plus de tontine mixte au sein de laquelle les hommes ne respectent pas les règles, en ne cotisant plus une fois qu'ils ont perçu leur tour.

Au niveau des salariés de Boké, souvent ressortissants d'autres préfectures, l'accès au crédit dépannage fonctionnaire a favorisé le développement des tontines, avec un objectif d'intégration sociale : elles rassemblent des personnes qui partagent les mêmes préoccupations pour la résolution des « problèmes sociaux », tels que la prise en charge des imprévus et les dépenses liées aux événements et cérémonies religieuses. Les tontines sont pratiquées pendant l'année et délaissées pendant les trois mois d'hivernage, une période que les fonctionnaires consacrent aux cultures dans leur région d'origine.

En Guinée Forestière, à Nzérékoré, les enquêtes indiquent que l'implantation du CRG a eu des effets contradictoires en zone urbaine et en zone rurale.

Tableau N°4 : Financement des activités par la tontine avant et avec le CRG en Guinée Forestière à Nzérékoré, Gouécké et Koulé.

Profession	Gouécké		Koulé		N'Zérékoré		Totaux	
	Avant	Avec	avant	avec	Avant	avec	Avant	avec
Agriculteurs	21	35	30	32	25	21	76	88
Commerçants	17	15	13	18	18	15	48	48
Salariés	15	14	2	4	20	15	37	33
Total	53	64	45	54	63	51	161	169

Globalement le nombre de personnes ayant recours aux tontines a légèrement augmenté passant de 161 à 169 personnes sur un échantillon de 300 personnes. Mais à Nzérékoré ville, le nombre de sociétaires enquêtés ayant recours aux tontines a diminué de 63 à 51, alors que dans les villes secondaires et dans les zones rurales, le nombre aurait augmenté, passant de 53 à 64 à Gouécké et de 45 à 54 à Koulé. Il faut préciser que cette hausse concerne principalement les agriculteurs qui, grâce au crédit agricole solidaire du CRG bénéficient d'une plus grande disponibilité monétaire qu'ils ont pu engager dans les tontines. Ici le secteur intermédiaire a contribué à consolider les fonctions de sécurité (résolution des problèmes urgents) assurées par le secteur endogène, à travers le développement des tontines.

Les interactions entre secteur intermédiaire et les tontines empruntent donc diverses modalités. En Guinée Maritime, les gros commerçants hommes de Boké et Tournifily font preuve d'une certaine désaffection à l'égard des tontines avec l'obtention d'un crédit commercial. Pour les

commerçantes, en revanche, l'accès au crédit renforce les tontines qui ouvrent de nouvelles portes selon la position de la commerçante : la possibilité de faire des prêts usuraires, une nouvelle opportunité chez les plus grosses, la capacité à rembourser le crédit rural solidaire, une sécurité pour les détaillantes. Les étuveuses de Tournifily, ont pu transférer les modes de garantie de leur caisse à l'organisation de la tontine, elle-même, en y intégrant une assurance pour les non paiements. Toujours en Guinée maritime, chez les agriculteurs de Boké, le développement du secteur intermédiaire a entraîné une désaffection des hommes à l'égard des tontines et une féminisation de cette pratique financière. En revanche, dans les zones rurales plus enclavées de Tournifily en Guinée maritime et de Gouéké et Koulé, en Guinée forestière, la présence du CRG a alimenté les tontines, en permettant des cotisations toute l'année sous une forme également monétarisée, dans le premier cas, et en renforçant la fonction d'entraide à l'égard des parents et relations.

3. L'impact du CRG sur l' « usure »

Les prêts personnels sont très fréquents et empruntent des formes diverses. Il existe des prêts, apparemment sans intérêt, portant sur des sommes limitées dans le cadre de relations familiales ou de proximité. Mais ces types de prêts, souvent associés à des contre-parties en nature ou en prestations de travail, peuvent devenir extrêmement contraignants et conduire certains à leur préférer le recours aux usuriers. Les prêts à taux d'intérêts atteignent 15 à 20 % par mois, sont qualifiés d'usuraires et se justifient dans un contexte de manque crucial de liquidité et de risque élevé.

L'usure, pratique très ancienne et répandue est une réponse aux contraintes de liquidité, elle s'inscrit dans un rapport social de domination et emprunte diverses formes. Elle est souvent liée aux activités commerciales et s'enracine dans l'histoire du capitalisme marchand ouest africain. Dans le contexte du commerce de traite, elle reposait sur l'avance en denrées de base importées et remboursées en nature (arachide, bananes, etc.) à la récolte à un taux défavorable. Puis l'avance s'est effectuée en semences avec un remboursement en nature, à un taux également défavorable. Actuellement, la forme habituelle de l'usure en milieu rural correspond à une avance monétaire remboursée en nature à la collecte. Par exemple, une avance de 5.000 fg à la soudure sera remboursée avec 1 sac de 50 kg d'arachide à la récolte. Le même produit sera revendu 8.000 fg pendant la collecte ou 15.000 fg pendant la soudure. Il est intéressant de noter, dans la région de Boké, une harmonisation des taux de l'usure, soit 5.000 fg contre 1 sac d'arachide de 50 kg.

Les usuriers sont souvent des personnes originaires d'autres régions, ayant des sources de revenus non agricoles comme les commerçants, les fonctionnaires, les anciens combattants. Dans le cas de la Guinée maritime, l'usure a été introduite par les grands commerçants musulmans Toubaka et Diakhanké, détenteurs d'un capital commercial important et fortement impliqués dans le commerce à longue distance. La pratique du prêt avec intérêt est théoriquement proscrite par l'Islam. Mais, au niveau des commerçants musulmans, elle emprunte le discours de la solidarité. « Nous devons aider les gens qui ont moins que nous, car on est tous musulmans » (enquête Boké). Du côté des producteurs, les usuriers sont appréciés par leur capacité d'adaptation et de réponse rapide, par la possibilité qu'ils offrent d'avoir plusieurs crédits par personne et de négocier des modes de remboursements. Enfin la proximité, la confiance et l'appartenance à un cadre commun de référence religieux, familial, d'appartenance à un groupe de ressortissants d'une même région, offrent une sécurité que n'apporte pas la caisse, même si les taux d'intérêt paraissent très élevés.

L'usure est également pratiquée par les gros producteurs et les commerçants de dimension plus modeste, hommes mais également femmes. L'importance de l'usure dont sont victimes les producteurs est liée au niveau d'enclavement. Au delà d'une certaine somme prêtée, l'usure s'appuie également sur des modes de garanties, comme l'engagement de la parenté, la mise en gage des biens de la personne, des intermédiaires villageois et les leaders d'opinion.

Mais l'usure n'est pas toujours liée aux circuits de commercialisation des produits locaux. Ainsi les fonctionnaires et les ouvriers en ville ont, largement et depuis longtemps, recours aux usuriers dans un contexte où les salaires sont insuffisants pour assurer les nombreuses charges et régler tous leurs problèmes. Ils ont accès aux crédits usuraires selon deux modalités. Ils bénéficient de l'avance d'un gros commerçant qui se fait rembourser, sur la base d'un bon de reconnaissance de dette signée, auprès d'un agent des services administratifs et financiers sur le salaire de l'emprunteur à un taux de 20 à 30% par mois. Les fonctionnaires peuvent également recevoir directement une avance de l'agent comptable de leur administration avec un remboursement au même taux, mais avec des pressions encore plus fortes pour les remboursements. Ces taux élevés permettent de rémunérer l'agent comptable, qui a pris le risque, mais également de s'assurer de la complicité de sa hiérarchie. Ces pratiques démontrent bien que les secteurs formels et informels sont étroitement imbriqués puisque les acteurs se positionnent aux deux niveaux. Les commerçants, prêteurs informels, utilisent un moyen formel, le bon de reconnaissance de dettes, pour se faire rembourser et recouvrir la créance au niveau du salaire. L'agent comptable de l'administration utilise le fonds de caisse de l'administration pour faire un prêt informel, tout en utilisant la garantie formelle du salaire. A ce niveau ce sont les ressources de l'Etat qui sont mobilisées dans le secteur endogène, l'informel est bien au cœur de l'Etat.

L'usure après l'installation du CRG

Un des effets attendus du secteur intermédiaire est en principe de sortir de l'usure et de limiter les dépendances financières, comme l'ont souligné les nombreuses études d'impact. La réalité est plus complexe. La concurrence engendrée par l'implantation du CRG a entraîné, dans un premier temps dans l'environnement des caisses, une baisse des taux usuraires de 15 à 10% environ, même s'il a été observé que ces taux avaient ensuite tendance à remonter.

La caisse de Kamsar fait exception, puisque les enquêtes indiquent que le nombre d'usuriers n'aurait pas diminué avec le développement du CRG. L'implantation de la caisse n'a pas réduit les taux d'intérêt pratiqués par les usuriers, mais plutôt les volumes prêtés dans la mesure où ceux ci sont amenés à partager leurs marchés financiers, mais également à se retrancher dans les zones non couvertes par le CRG. Sur un échantillon de 100 personnes, 26 ont placé leur crédit dans des prêts à des taux usuraires, dont huit agriculteurs, onze commerçants et neuf fonctionnaires.

A Boké, les agriculteurs qui ont reçu pendant trois années un crédit agricole solidaire annuel, mobilisent une partie du crédit de la quatrième année dans l'avance sur récolte auprès d'autres agriculteurs. Ils se positionnent ici en amont d'un circuit de commercialisation. Les taux pratiqués rejoignent ceux du marché de l'usure, soit 5.000 fg d'avance remboursés par un sac d'arachide. Pour limiter ces pratiques, renforcer la concurrence dans l'offre financière et accroître le taux de pénétration du CRG, les contrats villageois ont été établis au niveau des zones enclavées avec un comité de surveillance qui gère, récupère les remboursements et les remet à la caisse la plus proche. En ce qui concerne les fonctionnaires de la zone, le CRG les a libérés de l'usure et leur a ainsi permis d'épargner dans les tontines. En même temps certains d'entre eux continuent d'avoir recours aux « usuriers » pour financer des investissements rentables que le CRG n'a pas voulu

financer, par exemple, un congélateur pour leur femme. A l'inverse, l'enquête note que les échéances introduites par le CRG empêche un commerçant de Boké ayant accès au crédit solidaire ou au crédit commercial de pratiquer l'usure. Si le secteur intermédiaire offre des disponibilités financières recyclées et rentabilisées dans l'usure, il introduit également des règles concernant les échéances de remboursement qui constituent un facteur dissuasif par rapport à la pratique de l'usure.

A Tournifily, le recours à l'usure qui touchait quinze des 76 associés de l'échantillon, n'en concerne plus que cinq. Avant l'implantation du CRG, six des 44 agriculteurs enquêtés¹³ étaient financés par les propriétaires qui faisaient une avance en argent au taux de 100%. Depuis l'implantation du CRG cette proportion n'a pas réellement changé, puisque cinq de ces petits agriculteurs ont encore recours aux usuriers pour les semences. Un autre impact du CRG est que la nature du remboursement a évolué. Auparavant une grande partie de la récolte était vendue au prêteur. Actuellement, seule la quantité de produits correspondant au remboursement du prêt, soit deux sacs pour un prêté, lui est remis, le reste de la récolte peut être vendu à un autre acheteur à des conditions éventuellement plus favorables. Pour quelles raisons les agriculteurs continuent-ils malgré le crédit agricole solidaire de recourir à l'usure ? Les enquêtes indiquent que ce produit financier ne répond pas aux besoins de trésorerie des petits producteurs entre avril et juillet. Parmi ceux-ci, 70% ont exprimé leur insatisfaction par rapport au calendrier d'octroi ; ils considèrent que le crédit arrive trop tard quand le prix des semences est trop élevé et que le remboursement se fait au moment de la récolte, alors que les prix sont bas. Enfin des situations de précarisation des producteurs sociétaires les font revenir chez les usuriers. A Monchon, la confiscation des terres de mangrove au profit d'une société malaisienne a contraint certains paysans à cultiver les bas fonds et coteaux. Leurs besoins de trésorerie ne correspondent plus à la même période, mais à une période d'octroi antérieure à celle habituellement prévue pour la culture de mangrove. Ils sont donc obligés de s'adresser aux usuriers.

Avant l'implantation du CRG à Tournifily, les petits commerçants étaient financés par les usuriers, soit cinq sur les 24 commerçants de l'échantillon. Depuis l'accès au crédit rural solidaire ou au crédit commercial, aucun commerçant n'affirme recourir encore au crédit usuraire. En revanche sur les 76 associés de l'échantillon, cinq reconnaissent utiliser l'argent du crédit pour faire de l'usure et deux d'entre eux sont des gros commerçants. L'usure est une activité rentable qui s'inscrit dans la stratégie de l'emprunteur, notamment lorsqu'il enregistre un certain niveau d'activités.

Le financement des besoins liés à la consommation concernait 40% de l'échantillon des fonctionnaires à Tournifily. Depuis l'installation du CRG, le crédit dépannage fonctionnaire a libéré les fonctionnaires de l'usure et a permis à 50% de ceux-ci de financer non seulement leur consommation, mais également une activité commerciale pour leur femme. Ce sont les revenus de ce commerce qui contribueront au remboursement du crédit.

Les enquêtes à Nzérékoré ont montré qu'avant l'implantation du CRG, l'usure était le premier moyen d'accès au crédit pour 77 des 150 agriculteurs de l'échantillon, tout particulièrement à Gouécké. Depuis l'arrivée du CRG, 43 agriculteurs ont encore recours à l'usure. L'importance de l'usure est corrélée au degré d'enclavement du village et à l'absence de caisse. Les anciens associés qui ont bénéficié des crédits commerciaux et des prêts gros planteurs pratiquent l'usure qui est devenue un mode de redistribution du crédit auprès des agriculteurs des zones non couvertes par

¹³ Cette proportion ne tient pas compte des grands commerçants qui avançaient les semences à un taux négocié pouvant être de 1 estagnon de riz contre 2 estagnons à la récolte

le CRG. Mais ces associés alimentent également en crédit, à des taux usuraires, des petits exploitants sociétaires du CRG, dans la mesure où ceux-ci ne trouvent pas au niveau de leur caisse la réponse à tous leurs problèmes notamment sociaux et de santé. Le nombre de commerçants plaçant leur crédit dans des prêts à taux usuraires serait de seize sur les 91 commerçants constituant l'échantillon à Nzérékoré, Gouécké et Koulé.

Le développement du secteur intermédiaire, à travers l'implantation du CRG, a favorisé une certaine régression de l'« usure » dans ses zones d'implantation. Le secteur intermédiaire libère certains de l'usure, mais permet à d'autres de devenir usuriers. Par la disponibilité financière qu'il favorise, le CRG offre une opportunité, pour certains, de se positionner dans les circuits de commercialisation en finançant des réseaux de collecte de produits locaux, et pour d'autres, de développer une activité d'usure qui devient un mode de redistribution du crédit dans les zones non couvertes par les caisses. L'usure permet également de répondre aux sociétaires dont les problèmes ne sont pas pris en compte par les caisses, qu'il s'agisse de la gestion des imprévus et de la prise en charge des dépenses familiales et religieuses, de l'inadéquation du crédit agricole solidaire à leur calendrier ou encore de leur précarisation. Enfin du point de vue des nouveaux usuriers, une telle pratique s'intègre dans ses stratégies de diversification des sources de revenus et leur permet d'occuper une position de pouvoir. Il est intéressant d'observer, sous l'impact du CRG, une certaine évolution des taux d'intérêts pratiqués au niveau du secteur endogène. D'un côté, a été signalé au niveau d'une caisse en Guinée Forestière, l'apparition de taux d'intérêts au niveau des prêts familiaux au départ à taux nul, et d'autre part, est relevé dans l'environnement de nombreuses caisses, une baisse des taux usuraires. Cette tendance constatée, qui doit faire l'objet d'observations plus systématiques, rejoint la théorie classique et postule que le secteur intermédiaire a un effet régulateur sur le secteur endogène, notamment sur ses pratiques de prêts.

Conclusion

Les résultats des études de terrain, qui doivent être étendus et approfondis à d'autres contextes, démontrent que, malgré le développement du CRG, le secteur endogène reste présent et dynamique. En effet, le CRG ne peut prendre en charge les multiples besoins sociaux et économiques des acteurs du monde rural et des villes secondaires. Ainsi les sociétaires trouvent dans le secteur endogène la réponse à d'autres problèmes non encore réglés par leur adhésion au CRG. Enfin les producteurs et les petits commerçants des zones enclavées, non couvertes par le CRG dont le taux de pénétration est encore insuffisant, continuent d'avoir recours au secteur endogène. En outre, si le crédit est un facteur stratégique du développement rural, il ne peut seul lever le poids de ses nombreuses contraintes concernant la production et le fonctionnement des marchés. Cette complémentarité des deux secteurs s'explique également par le calendrier des dépenses sociales, mais aussi par une plus grande proximité et souplesse du secteur endogène par rapport à la réalité sociale et aux besoins des acteurs du monde rural, et ceci quelque soit la capacité d'adaptation du secteur intermédiaire.

Mais, en relation avec le secteur intermédiaire, la transformation du secteur endogène se fait de manière contrastée selon les régions, le degré d'enclavement, les catégories sociales concernées et le poids économique des acteurs. Ce qu'il faut noter, c'est que le secteur intermédiaire à travers le CRG alimente le secteur endogène, non seulement les tontines, mais également, l'usure.

Ce travail conduit à s'interroger sur la nature de l'impact du CRG, des nouvelles règles et des normes qu'il diffuse sur les modes de relations sociales qui structurent le secteur endogène. Cette grande question peut être déclinée de manière différente pour les tontines et pour l'usure.

En premier lieu, le CRG va-t-il modifier les modes de relations horizontales qui régissent les tontines. Le formalisme qui régit les caisses remet-il en cause les systèmes de solidarités propres aux tontines ou, au contraire, les renforce-t-il ? Les résultats des enquêtes ont montré, de manière contradictoire, que l'accès à un crédit pouvait conduire les gros commerçants à délaisser les tontines, mais que, notamment pour les femmes et les agriculteurs, il pouvait les renforcer, soit en augmentant leurs ressources financières, soit en y introduisant des règles de sécurité.

En second lieu, dans quelle mesure le CRG va-t-il modifier le mode de hiérarchisation verticale qui caractérise les rapports usuriers ? Ici également les évolutions sont contrastées. Le secteur intermédiaire contribue à libérer l'emprunteur victime de l'« usure ». En même temps, la concurrence induite par le CRG fait baisser les taux imposés par les usuriers. En outre les règles diffusées par le secteur intermédiaire, concernant par exemple les calendriers de remboursement peuvent dissuader un associé impliqué dans une telle pratique. Dans ce cas, le CRG, s'il parvient à se maintenir au plus près des besoins des populations rurales, limite, « régule » et « humanise » les rapports usuriers. Mais, de manière paradoxale, le CRG offre à ses associés de nouvelles opportunités dans ce même secteur endogène dont ils sont censés s'affranchir, celle de devenir usuriers eux-mêmes. Le CRG ne contribue-t-il pas à une démocratisation de l'usure ? Le secteur intermédiaire ne crée-t-il pas de nouvelles hiérarchies, en renforçant d'autres catégories d'acteurs et en leur permettant d'occuper ainsi de nouvelles positions de pouvoir ?

Mais la question de l'interaction entre usure et CRG pourrait être posée d'une autre façon : Est ce que les règles et les normes induites par le CRG ne « sont pas enchantées » ou traversées par les rapports de domination qui structurent les sociétés rurales et marchandes guinéennes ? Ces sociétés étant en construction et redéfinition permanentes et n'étant l'objet d'aucun déterminisme unique, il semble plus pertinent de faire référence à une pluralité de normes, celles induites par le CRG et celles propres au secteur endogène. Ainsi les populations et les acteurs des zones rurales et des villes secondaires, selon la position qu'ils occupent et qui détermine leur plus ou moins grande marge de manœuvre, s'appuient simultanément et/ou successivement, sur ces différentes normes pour résoudre les multiples problèmes auxquels ils sont confrontés.

Les marchés financiers (comme les marchés des produits agricoles) sont encadrés dans les rapports sociaux de pouvoir. Le marché n'est pas « la main invisible », mais une construction sociale dans la durée. Les relations entre marchés financiers intermédiaires et marchés financiers endogènes ne sont pas à prendre en compte, en tant que secteurs distincts et s'excluant l'un l'autre. La caisse génère un flux financier supplémentaire qui alimente les pratiques productives, commerciales et financières, sans les modifier totalement, même si elle induit de nouvelles normes de gestion qui se diffusent dans le secteur endogène. Mais en retour les rapports sociaux qui régissent les caisses sont « irrigués » par les modes de relations sociales propres aux sociétés locales. Les relations entre ces marchés financiers ne peuvent être comprises que resituées dans les rapports de domination et de pouvoir qui les sous-tendent.